



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le **09 SEP. 2026**

ID : 057-245700695-20260902-B20260901_03_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le premier septembre à dix-huit heures, dûment convoqués le vingt-six août, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



3. Objet : Tableau des emplois

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

1- Création de poste – Pôle Environnement et cycle de l'eau - Service Gestion et prévention des déchets

En décembre 2025, il a été recruté à titre temporaire un adjoint technique au sein du Service Gestion et prévention des déchets en tant qu'agent contractuel.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'adjoint technique. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} octobre 2026, un poste d'adjoint technique, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2- Création de poste – Département Environnement et Cycle de l'Eau - Service Eau Potable

En octobre 2025, il a été recruté à titre temporaire un Ingénieur au sein du Service Eau potable en tant qu'agent contractuel.

L'agent donnant satisfaction dans l'accomplissement de ses missions, il est proposé de le recruter sur un emploi permanent du grade d'ingénieur. Il convient donc de créer le poste ad hoc.

Considérant cet exposé,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} octobre 2026, un poste d'Ingénieur, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 2 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

